



MAIRIE DE FRAGNES

64 rue du Bourg - 71530

Courriel : mairie.fragnes@wanadoo.fr

Tél : 03 85 45 73 56

Fax : 03 85 45 75 21

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES SEANCE DU 13 Octobre 2014

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 13 Octobre 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick.

Absent excusé : WAETERLOOT Sébastien.

Secrétaire de séance : DURY Michel.

Approbation des procès-verbaux des séances du 07/07/2014 et du 08/09/2014.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation des représentants communaux aux commissions thématiques du Grand Chalons
- Nouvelle Ecole de Musique : Demande de mise à disposition des locaux et des instruments de musique

Adopté à l'unanimité

1. ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE ONYX EST :

Exploitation d'une plate-forme multi-filières de traitement des déchets.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme multi-filières de traitement des déchets sur le territoire de la commune de Chalons-sur-Saône, rue des Frères Lumières, présentée par la société ONYX EST.

Une enquête publique se déroule du vendredi 26 septembre au lundi 27 octobre 2014 inclus, durant laquelle toutes observations peuvent être consignées sur un registre tenu en mairie de CHALON-SUR-SAONE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la demande présentée par la société ONYX EST.

Le dossier d'enquête publique est à disposition du public en mairie.

2. SYDESL : Régime d'électrification des communes dans le cadre du FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification)

Rapporteur : Bernard PION

Bernard PION expose que le fonds d'amortissement des charges d'électrification - FACÉ - est une subvention versée aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux d'électrification rurale. En Saône et Loire, c'est le SYDESL, à qui la commune a transféré la compétence obligatoire de distribution publique d'électricité.

Ce fonds a été réformé par la loi de finances rectificative de 2011. Le décret n°2013-46 du 14 janvier 2014 stipule les différentes catégories de travaux éligibles au nouveau FACÉ, ainsi que les règles d'attribution.

En vertu de ces textes, seuls sont aidés par le FACÉ les travaux entrepris sur le territoire des communes considérées comme rurales dont l'article 2 du décret précise les critères soit :

- Une population totale inférieure à deux mille habitants ; et
- Une situation hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à cinq mille habitants.

-

Les communes qui ne satisfont pas à ces critères relèvent du régime urbain. Dans ce cadre, les travaux ou opérations ne peuvent faire l'objet d'aides à l'électrification rurale, sauf dérogation.

Notre commune devrait donc passer en régime urbain d'électrification, alors qu'elle a jusqu'à présent bénéficié du régime rural et des aides idoines.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de FRAGNES, à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- De solliciter le maintien de la commune en régime rural d'électrification, et ainsi continuer à bénéficier des aides du FACÉ via le SYDESL,
- De demander une dérogation à ce titre,
- D'autoriser le maire à représenter la commune dans toute instance de concertation initiée à ce titre.

3. GRDF : Convention d'hébergement des équipements de télé-relève

Rapporteur : Bernard PION

Bernard PION soumet la convention d'implantation de trois équipements de télé-relève sur la commune établie par GRDF.

Ces appareils seraient installés sur 3 sites communaux : bibliothèque, porte verte et salle des fêtes.

En contrepartie, une redevance annuelle de 50 € par équipement (soit 150 € annuels) serait versée par GRDF à la commune qui aurait à sa charge les consommations d'électricité des appareils raccordés.

La convention est établie pour une durée de 20 ans et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans. Aucune condition de résiliation anticipée par la commune n'est mentionnée.

Chacun s'interroge sur le visuel des antennes radio réceptrices mais aucune photo n'est jointe au dossier.

Considérant les multiples interrogations sur les modalités proposées, Monsieur le Maire propose de reporter ce point dans les prochains mois en attendant de revoir les conditions de ladite convention avec GRDF.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4. **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES AU 1^{er} JANVIER 2015**

Monsieur le Maire soumet les tarifs de location de salles actuels et propose une révision de 0.5 % au 1^{er} janvier 2015 pour toutes les salles communales.

La salle reste attractive malgré des tarifs extérieurs élevés. Les locations extérieures sont d'ailleurs relativement faibles sur l'année.

Toutefois, la vaisselle est comprise dans le prix de location de la salle sachant que la location de vaisselle externe représenterait environ 1 € supplémentaire par personne soit 250 € pour la grande salle.

Le coût de fonctionnement des salles est en cours d'élaboration et sera communiqué pour information dès que possible.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la révision des tarifs de location de salles à 0.5 % au 1^{er} janvier 2015.

5. **REGLEMENT MAISON DES JEUNES**

- Rapporteur : Agnès DECHAUME

Agnès Dechaume donne lecture des points modifiés du règlement de la Maison des Jeunes par la commission « Maison des Jeunes » :

- Age requis : 10 ans révolus à moins de 18 ans
- Fermeture à 19 h au lieu de 18 h 30
- Règlement des activités à l'inscription

Adopté à l'unanimité

6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SVLF

Rapporteur : Dominique Fichot

Dominique Fichot explique que le club de football SVLF dispose à nouveau du terrain de football de la commune pour l'organisation de ses matches.

Afin de pouvoir démarrer la saison dans de bonnes conditions, les filets de buts ont dû être remplacés par le club qui sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 89 €.

Dominique Fichot propose d'accepter cette demande.

Adopté à l'unanimité

7. Commune de La Loyère : Convention d'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle la convention d'accueil des enfants de La Loyère dans les services de la garderie et de cantine. Il propose de mettre à jour la convention en intégrant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée 2014-2015.

Les modalités d'accueil et de calcul de la contribution financière de la commune de La Loyère restent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

8. FIN DES TARIFS REGLEMENTES D'ENERGIE

Rapporteur : Bernard PION

Bernard PION soumet la proposition de groupement de commande du SYDESL dans le cadre de la fin des tarifs réglementés d'énergie.

Considérant que la commune dispose d'un délai de 15 mois pour statuer sur un éventuel changement de fournisseur d'énergie, il est proposé de reporter ce point ultérieurement.

9. NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE : Demande de mise à disposition des locaux communaux et des instruments de musique

Rapporteur : Dominique FICHOT

Dominique FICHOT informe l'assemblée que le projet d'école de musique de M. Dabrowski n'a pas abouti.

Suite à la réunion publique du 30/09 à Virey-le-Grand, des parents volontaires, se sont réunis pour créer une nouvelle association. Un bureau composé de membres de Fragnes et Virey-le-Grand a été constitué. L'association devrait reprendre le nom de l'association dissoute en juin dernier « Au Fil des Notes ». Les activités musicales devraient redémarrer après les vacances de la Toussaint.

La nouvelle association sollicite la commune pour la mise à disposition à titre gracieux des salles de musique du bâtiment des Lauriers et des instruments de musique.

Dominique Fichot propose de donner un accord de principe en attendant de formaliser ces mises à disposition par une convention.

Accord de principe donné à l'unanimité.

10. Désignation des représentants communaux au sein des commissions thématiques du Grand Chalon

Monsieur le Maire donne le thème de chacune des commissions de travail du Grand Chalon, il rappelle leur rôle et la fréquence des réunions.

Les membres du conseil municipal sont invités à participer aux différents groupes de travail :

- Intercommunalité : Fabienne PARIS - Agnès DECHAUME
- Services à la population : Virginie FAUVAUX - Alain PETIT - Patrick SANTIAGO
- Sujets techniques : Dominique FICHOT - Jean-Louis GOGUE - Claude MENOTTI
- Développement durable : Bernard PION - Laurence MALON - Michel DURY

11. QUESTIONS DIVERSES

Alain GAUDRAY

- Une formation PAI a été dispensée auprès des personnels et intervenants encadrant les nouvelles activités périscolaires.
- Une rencontre entre les personnels des communes de Fragnes, La Loyère, Lessard le National et Virey-le-Grand aura lieu le 23 Octobre prochain.

La séance est levée à 22h50.